

désista de ses prétentions en présence de l'abbé de Savigny . d'Humbert de Beaujeu , de plusieurs moines de Savigny et de quelques chanoines de Lyon. Plus tard le roi de France se trouvant à Aulun, dans une assemblée où furent convoqués, outre les mêmes témoins, plusieurs barons et l'archevêque de Lyon, Guichard reconnut de nouveau que l'abbaye ne dépendait que de l'Eglise de Lyon. Seulement l'abbé de Savigny accepta pour *défenseurs de son monastère les seigneurs de Beaujeu*, sans doute en reconnaissance des dispositions favorables qu'Humbert de Beaujeu avait montrées à son égard dans cette circonstance... (1)... »

Sur les confins du Beaujolais et du Forez , plusieurs propriétaires d'alleux se tournèrent qui d'un côté, qui de l'autre, vers leurs voisins plus puissants pour garantir leurs terres en les inféodant.

Robert Ruil, gendre de Raymond de Lay, avait eu maints différends avec Guichard. Pour en finir , il lui céda tout ce qui lui appartenait au château de Lay « comme aussi au péage, marché et en toute la justice dudit château et par ce moyen le sieur Robert Ruil devint homme lige du seigneur de Beaujeu qui lui bailla en fief la garde de deux mois au château de Lay et tout le reste de son fief (2). »

Autant en arriva à Arnaud Rabies, fils de Constance. Guichard de Beaujeu reçoit de lui en *alleu* le château d'Urfé, le lui remet en fief et le nouveau feudalaire fait hommage et prèle serment de fidélité (3).

Autant a Patlonar et Gueffier frères. Ils remettent à Guichard tout ce qu'ils avaient en la grange des Ouches, village à peu de distance de Roanne et à Yillers. Le sire le leur re-

(1) 1« vol. p. 160. Note.

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4^e partie, chap. V, p. T.

(3) Louvet, *But. Man.* 4^e partie, chap. V, p. 7.